

Françaises, faites nommer des Conseillères Municipales auxiliaires

Le mouvement d'opinion suscité par l'initiative de M. Goujon aura été précieux pour la cause féminine.

Non seulement il aura attiré l'attention de l'opinion publique sur une expérience intéressante qui a parfaitement réussi, mais il aura surtout donné un exemple qui sera suivi.

C'est ainsi qu'à Dax, Biarritz, Courbevoie il est question d'adjoindre aux conseillers municipaux réguliers, des conseillères municipales auxiliaires. Les uns désirent que les femmes choisissent les conseillères auxiliaires, les autres songent soit à les nommer eux-mêmes par cooptation, soit à les faire désigner par un vote spécial des électeurs.

Il y aura donc en France des conseillères auxiliaires (à voix consultatives) nommées par les hommes, d'autres par les femmes, d'autres par les conseillers eux-mêmes.

Peu importe d'ailleurs la façon de les choisir — actuellement — puisqu'il s'agit d'expériences privées que la loi devra plus tard transformer en une loi qui reconnaîtra aux femmes des droits électoraux identiques à ceux des hommes.

Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est étendre l'expérience le plus possible pour habituer les hommes et les femmes à collaborer et pour mettre le Sénat en face d'une situation acquise.

Nous demandons donc à tous les groupes de l'U.F.S.F. — et si possible à toutes les associations — de faire immédiatement des démarches auprès des nouvelles municipalités pour qu'elles s'adjoignent quelques conseillères auxiliaires, celles-ci pouvant participer à toutes les commissions municipales et assister (avec voix consultative seulement) aux séances du conseil municipal.

Tel est, actuellement la ligne de conduite adoptée par l'U.F.S.F. en vue de l'action immédiate. Nous espérons que les hommes qui depuis longtemps partagent nos idées nous soutiendront aujourd'hui de toute leur influence et nous adressons un appel tout particulier aux conseillers municipaux pour qu'ils nous aident à convaincre leurs collègues de l'utilité du mouvement que nous préconisons.

C. Brunschvicg

1935-18-05
n° 1150